

Conduite Supervisée

Notion d'explication

La conduite supervisée, c'est une formule d'apprentissage de la conduite accessible dès 18 ans qui te permet de conduire avec un accompagnateur, après avoir terminé une partie de ta formation en auto-école

Conditions

- Code de la route réussi
- 20h de conduite (ou 13h en boîte automatique)
- Accord de l'enseignant après un rendez-vous préalable de 2h

Accompagnateur

- Permis B depuis 5 ans minimum
- Accord de l'assureur obligatoire
- Participation au rendez-vous préalable

Avantages

- Expérience variée avant l'examen
- Confiance et autonomie accrues
- Plus flexible que l'AAC

Obligations

- Livret d'apprentissage et attestation dans le véhicule
- Disque "Conduite Accompagnée" à l'arrière
- Respect du Code de la route

Siren: 979 454 287

